



© DR

Chronique ardéchoise : bienvenue à Saint-Maurice-d'Ibie

Eva Lacoste

Au cœur du village, un grand pré avec une aire de jeux, une église romane qui accueille des concerts, et tout autour des prairies et des vignes qui longent des chemins de randonnées... Tout serait-il donc idyllique dans ce coin de vallée ?

Malgré la mise en place d'une intercommunalité qui a fait ses preuves à partir de 2004, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale annonce une remise en cause des services mis en place et une fragilisation des petites communes, derniers lieux de démocratie de proximité.

Des bâtisses aux façades de calcaire, dorées dans le soleil couchant, enserrées dans un écran de platanes dont la feuille est devenu l'emblème de la commune... Et aussi une rivière qui a creusé son lit dans le plateau des Gras et serpente dans une vallée de 30 km : l'Ibie, un affluent de l'Ardèche, généralement asséché mais capable de grosses colères, atténuées par le léger surplomb du village construit sur sa rive gauche. Au milieu des grands arbres, l'église Saint-Maurice des XI-XII^e siècles qui lui a donné son nom, inscrite depuis 1933 à l'inventaire complémentaire des monuments historiques.

Deux prix d'excellence

La première mention du village remonte à 1106, lorsque l'évêque de Viviers remet le prieuré de Sanctus Mauricius de Ybia à l'abbaye rouergate de Sainte-Foy de Conques, en Aveyron. Aujourd'hui encore, l'édifice garde des traces de la présence romaine sur l'ancienne route commerciale utilisée par les Grecs, nous dit Jean Journet, un

habitant passionné d'histoire, dans le petit livret de septembre 2016 édité à l'occasion des Journées européennes du patrimoine : « *Encastrée dans la maçonnerie de l'un des contreforts méridionaux, se trouve une pierre de réemploi portant une inscription latine qui témoigne de l'implantation gallo-romaine du site.* » On peut y lire MARITV SVB ASCI, *Maritus posuit et sub ascia dedicavit*, ce qui peut se traduire par « *Son mari a élevé ce tombeau et l'a dédié sous l'ascia* ». L'ascia, l'outil des tailleurs de pierre censé assurer l'inviolabilité, dont la référence est courante sur les tombes des premiers siècles, préfiguration du *requiescat in pace* chrétien.

Le village a connu la messe basse du dimanche, la messe mensuelle, et aujourd'hui, lorsqu'un seul prêtre doit desservir dix-huit clochers, seuls les offices familiaux, baptêmes, mariages, sépultures, ont lieu dans l'église. La paroisse de Berg et Coiron fait une messe de rentrée, chaque année dans une église différente, et demande la mise à disposition de la salle des

fêtes. Considérant qu'elle paie l'électricité et l'entretien de l'église, la commune a donc passé « un deal » : gratuité pour la salle des fêtes, gratuité pour l'occupation de l'église au moment des concerts, dont le prochain aura lieu le 9 avril avec le Quator Voce de renommée internationale.

Des protestants solidaires

Après une dizaine de siècles et quelques remaniements, ce témoignage de l'art roman nécessitait, entre 2014 et 2015, des travaux pour assurer sa sauvegarde. Une nouvelle charpente soutenait la toiture qui recevait des tuiles à l'ancienne, le portail retrouvait une nouvelle jeunesse, le clocher était renforcé, tandis que les façades étaient ravivées selon la technique de l'enduit à pierre-vue, dans le respect du savoir-faire traditionnel et de l'aspect esthétique. Une année d'intense activité, sous la houlette de la direction régionale des affaires culturelles, qui ont valu deux distinctions¹ à la commune : les Prix aurhalpins du patrimoine et les Rubans du patrimoine, décernés en juin et décembre 2016.

Le coût des travaux, 270 000 euros, a été financé par l'Etat, la Région, le Conseil départemental, la Fondation Pays de France du Crédit Agricole, l'assurance de la commune et le budget communal. « *Mais aussi par le mécénat populaire porté par la Fondation du patrimoine qui a impliqué les citoyens* », nous explique Véronique Louis, maire de Saint-Maurice-d'Ibie, qui ajoute : « *Sur les 20 000 euros récoltés, dont le don important d'un protestant, la Fondation du patrimoine en a ajouté 5 000, ce qui a permis la restauration du portail roman.* » Avec toutefois une contrariété... Après avoir écrit à l'évêque de Viviers en 2013, pour lui faire part de l'engagement de la commune dans la restauration de l'église, « *pas de réponse, même pas par courtoisie* ».

Rencontrant le curé de la paroisse de Villeneuve-de-Berg, Véronique Louis lui faisait part de ce don, à quoi il lui fut répondu que si les protestants désiraient une cérémonie à l'église (en l'absence d'un temple à Saint-Maurice-d'Ibie), il n'y avait pas de problème. C'est ainsi que, depuis, deux obsèques ont eu lieu avec un pasteur. Evocation d'une mémoire commune, traversée de moments douloureux... Ici ont eu lieu de terribles massacres au moment des guerres de religion. Dans le hameau

des Salelles, qui fait partie du village, demeurent quelques familles protestantes, dont quatre possèdent encore un lieu d'inhumation privée. En retrait de la route départementale, le hameau de soixante habitants invite à des promenades à la découverte de ses passages voûtés et de ses couradous, terrasses couvertes typiques de l'Ardèche méridionale. Fin juin, c'est la fête du pain, cuit au feu de bois dans le four communal et allumé trois jours auparavant avec des ceps de vigne. Et tout autour, des chemins de randonnées au milieu des vignes, des chênes verts et de la garrigue, et un petit arrêt au « trou de la lune », retenue d'eau de l'ancien moulin avec une plage de galets et une cascade, lieu choisi entre tous par l'astre des nuits pour se mirer.

Située à quelques kilomètres de la Grotte du Pont-d'Arc-Ardèche, anciennement dénommée Grotte Chauvet, la commune accueille les vacanciers dans ses gîtes, chambres d'hôtes et campings... et sait les retenir dans une vallée qui est un vrai sanctuaire de la biodiversité, avec son marché paysan sur la place de l'église durant les deux mois d'été et sa grande fête champêtre du 15 août. La population, 225 habitants permanents (dont quarante enfants et ados de moins de 18 ans), passe alors à plus de 1 000. « *Les vacanciers aiment venir dans notre région, ils l'apprécient, mais ils ne connaissent pas notre réalité* », regrette Véronique Louis.

« Une vraie dynamique avec des services spécifiques »

Laurent Wauquiez, le président Les Républicains du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, a décidé de mettre fin aux coopérations des communautés de communes au sein des contrats de développement durable régionaux et à leur type de développement concerté. « *Il pourra donner des subventions en fonction de son bon vouloir... politique. C'est un retour au clientélisme, un saupoudrage, un véritable frein au développement et un non sens pour une vision globale au moment où sont mis en place les Schémas de cohérence territoriale.* » Depuis 2004, Saint-Maurice-d'Ibie fait partie d'une intercommunalité - « Berg et Coiron », 13 communes actuellement - comme les 174 communes de l'Ardèche méridionale qui ont constitué quatorze communautés de communes. Jusque-là, la Région, à travers

le dispositif Contrat de développement de Rhône-Alpes, apportait un soutien financier aux élus qui travaillaient ensemble pour des projets choisis par des décisions partagées : structures pour la petite enfance, équipements sportifs, pépinières d'entreprises avec des locaux à loyer modéré, développement du concept « bistrot de pays » engagé depuis 2008 dans une démarche d'authenticité, remise en état des cultures en terrasses avec leurs murs de pierres sèches qui forment de véritables amphithéâtres reliés par des réseaux d'escaliers, soutien à réhabilitation de logements, aux manifestations culturelles...

« *Une vraie dynamique avec des services spécifiques* », commente Véronique Louis, vice-présidente de l'intercommunalité Berg et Coiron, chargée des services aux habitants et de l'action sociale. La communauté de communes a également travaillé pour l'ouverture, en 2015 à Villeneuve-de-Berg, d'une Maison de santé pluridisciplinaire, particulièrement bienvenue lorsque, pour les urgences, il faut se rendre à Aubenas ou à Montélimar dans la Drôme. Berg et Coiron est la seule communauté de communes à assurer un portage des repas aux personnes âgées, en régie, préparés par l'ehpad de l'hôpital local (Villeneuve-de-Berg) : tarifs raisonnables, respect de la diététique, des conditions qui ne sont pas forcément celles du privé. Et c'est aussi un service de remplacement pour les agriculteurs, un centre multimédia, un office du tourisme, des zones d'activités économiques...

Une loi peu au fait des territoires ruraux

Après la promulgation de la loi sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République, le 7 août 2015, Saint-Maurice-d'Ibie a pu échapper, avec d'autres communautés de communes, à l'entrée dans une communauté d'agglomération (plusieurs communautés de communes). Avec, à la clé, une augmentation non négligeable de la fiscalité locale et une perte de services. « *Il n'y a eu aucune concertation, aucun travail sérieux, il a fallu se battre, tenir des réunions publiques*, rappelle Véronique Louis. *Nous avons une problématique très rurale, avec aucun pôle urbain véritable, on serait perdus dans une communauté d'agglomération.* » Les subventions ? « *Elles sont prises en compte en fonction de*

LANCEURS D'ALERTE

la population et du nombre de sièges. Les petites communes seront obligées d'accepter le diktat des plus grosses qui n'ont pas les mêmes attentes et leur donneraient les miettes sous la table. »

La loi portant sur la Nouvelle Organisation territoriale dit qu'il ne peut y avoir des communautés de communes à moins de 15 000 habitants. Celle de Berg et Coiron a 9 000 habitants... mais il est dit par ailleurs qu'une communauté d'agglomération ne peut comporter moins de 50 000 habitants, ce qui aurait nécessité plus de soixante-dix communes, particulièrement aberrant pour les plus petites. Devant une telle ignorance des territoires ruraux, il y a eu un pacte de solidarité des communautés de communes pour dire non au préfet, faisant valoir le statut dérogatoire prévu par la loi, suite à un amendement² voté au Parlement et en particulier par les sénateurs de toutes tendances. Le préfet a dû reculer, mais il passe à l'offensive pour balayer un travail collectif qui a fait ses preuves. Quel sera l'avenir des structures et services mis en place ? Quelles seront les conséquences sur la vie des citoyens et en particulier des ruraux ?

L'esprit de résistance en éveil

La volonté est de faire des régions de la taille des Länder allemands, dans la

perspective d'une intégration européenne, d'aller vers un fédéralisme qui n'est pas compatible avec la France : République une et indivisible, où la loi est la même pour tous sur l'ensemble du territoire national, avec des collectivités qui prennent en charge la vie quotidienne. « *Tout ce qui faisait la richesse de la République est en train de partir à vau-l'eau, Avec la baisse des dotations et la privatisation des services publics, dans le cadre de la concurrence libre et non faussée, les zones rurales sont les grandes perdantes de la réorganisation territoriale* », s'alarme Véronique Louis qui poursuit : « *La France est un pays relativement politisé grâce à des petits élus proches des citoyens, obligés de se mettre les mains dans le cambouis.* » Si le mouvement n'est pas enrayé, on va s'éloigner des centres de décisions, moins s'intéresser à l'action collective... « *On donne des mandats à des gens de plus en plus éloignés de nous, on a des élus qui deviennent hors sol.* »

A Saint-Maurice-d'Ibie, l'esprit de résistance n'est pas un vain mot comme en témoigne la grande banderole « *Non au gaz de schiste* » toujours accrochée au fronton de la mairie. A l'entrée de la commune, un panneau porte la mention hors Tafta et Ceta, après les délibérations adoptées à l'unanimité par le conseil municipal le 6 juin 2014 et le 16 décembre 2016. Dans la

vallée, la Grotte des maquisards n'est pas tombée dans l'oubli, et dans le village on se souvient du camp créé par le régime de Vichy, qui « accueillera » des Espagnols après la Retirada, main-d'œuvre captive et bon marché. C'est une histoire que nul n'ignore à Saint-Maurice-d'Ibie, et qui n'incite pas à marcher au pas. « *Nous sommes en état de vigilance permanente pour nous opposer à toute exploration-exploitation du gaz de schiste et des pyramides d'alerte sont toujours prêtes à être activées*, conclut Véronique Louis. *Habitants de naissance ou plus récents, nous sommes attachés à ce territoire authentique. On n'acceptera pas qu'on vienne le casser ou le polluer. Nous sommes un territoire de passion et de résistance, où il fait bon vivre ensemble.* » □

1. Décernés par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, les prix Aurhalpins du patrimoine bénéficient d'un soutien financier d'EDF et de Groupama. Le concours les Rubans du patrimoine est organisé par la Fédération française du bâtiment, la Fondation du patrimoine, l'Association des maires de France et, depuis 2014, par la Caisse d'épargne.

2. Un amendement autorise le maintien des communautés de communes à partir de 5 000 habitants, à condition que la moitié des communes soient en zone de montagne (8 pour Berg et Coiron) ou qu'il y ait moins de trente habitants au km².

PANORAMIQUES

Faucheurs de chaises La BNP contre-attaque

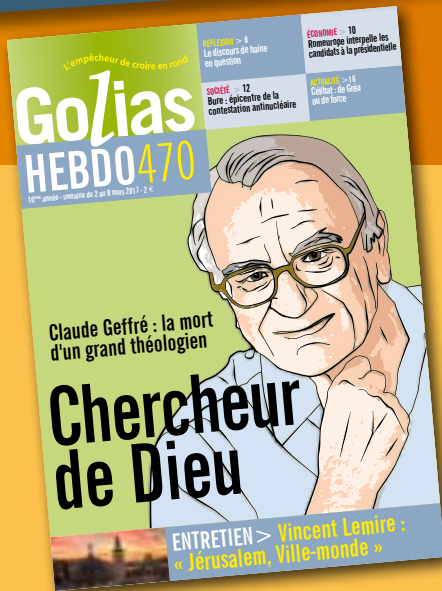
Le premier procès d'un Faucheur de chaises, Jon Palais, jugé le 9 janvier 2017 à Dax, était un succès puisque celui-ci a été relaxé. La BNP Paribas n'a pas supporté sa déconfiture et poursuit un autre militant, Florent Compain. Le président des Amis de la Terre sera jugé le 11 avril à Bar-de-Duc, dans la Meuse, pour « *vol en réunion* » après une action de réquisition citoyenne menée le 6 novembre à Nancy. Il risque à son tour cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Les Faucheurs de chaises (cf. *Golias Hebdo* n° 463) appellent donc à une nouvelle vague de mobilisation non violente. A partir du 27 février et jusqu'au 11 avril, des actions viseront les agences de la banque en France, en particulier pendant la semaine mondiale d'actions StopParadisFiscaux (1er-7 avril). Le 11 avril, une mobilisation aura lieu à Bar-de-Duc durant le procès de Florent Compain et à Paris devant le siège de la BNP Paribas boulevard des Italiens. Cette nouvelle mobilisation entend dénoncer l'impunité dans laquelle se trouve la banque malgré son implication dans l'industrie de l'évasion fiscale et ses financements importants aux énergies fossiles responsables du changement climatique.



© DR

Les Faucheurs de chaise tiennent à rappeler qu'ils n'ont jamais procédé à des « *intrusions violentes* » comme le prétend la BNP Paribas. « *Les actions ont toujours été menées dans des agences ouvertes au public, dans le plus grand calme, et en prenant toujours soin d'expliquer au personnel présent l'action qui était menée. Les actions ont toujours été menées en toute transparence, photographiées et filmées par les Faucheurs eux-mêmes et par les médias, invités à ces actions.* » □ E. L.

GoZias HEBDO



Chaque semaine, GoZias HEBDO, l'hebdo chrétien d'actualité qui ne mâche pas ses mots !

Un outil d'information
et de **décryptage** indispensable
pour une véritable
résistance spirituelle

34 € *
au lieu de 48 €
pour six mois d'abonnement
découverte

GoZias Hebdo propose chaque semaine un travail d'information et d'analyse critique de l'actualité religieuse au carrefour des questions de société et de la géopolitique internationale.

GoZias Hebdo se situe aussi au cœur des débats intellectuels et spirituels sur le christianisme et la modernité.

GoZias Hebdo répond ainsi à une attente importante : celle d'aller de l'avant sur ce chemin exigeant mais passionnant d'un christianisme authentique et inventif, à la lumière de la grande tradition évangélique et ecclésiale inscrite dans l'histoire des hommes et des femmes de notre temps.

Bulletin d'abonnement

Veuillez retourner ce bon de commande en cochant les cases correspondantes et en joignant votre règlement à l'ordre de Golias - BP 3045 - 69605 Villeurbanne cedex. Pour la Belgique virement à l'ordre de Golias sarl, compte n° 435-3400801-61

- Je désire abonner un(e) ami(e) à GoZias Hebdo pour 6 mois (24 n°/an) au prix de 34 euros
- Je désire commander le n°172 de Golias Magazine au prix de 10,50 euros (+ 3 euros pour les frais de port)
- Règlement par chèque Règlement par carte bancaire (CB, VISA, ou MASTERCARD)

Montant à débiter
_____ €

Nom du titulaire Date d'expiration :

Numéro :

Veuillez noter les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte

Date et signature :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal

Ville _____

Pays _____

Et bien sûr vous pouvez vous abonner à la formule téléchargeable sur notre site web :

<http://www.golias.fr/>